



## Augmentation de la duree de preavis apres l'etat des lieux

Par **aurelie33**, le **25/02/2008** à **19:46**

bonjour, je vous contacte car j'ai donné un préavis de 2 mois mon agence immo ma répondu sans AR en donnant la même date de fin de préavis que moi. J'ai eu plusieurs contacts pour diverses questions avec eux, j'ai pris un rdv pour l'état des lieux personnes ne m'a rien dit de spécial. Après l'état des lieux ils m'ont recontacté pour me dire que dans mon contrat j'avais 3 mois de préavis et donc que je leur devais 1 mois. De plus ils m'ont dit m'avoir renvoyé un courrier pour me dire qu'ils s'étaient trompés de date et donc décalé d'un mois. Je n'ai malheureusement jamais eu ce courrier et ils ne l'ont pas envoyé avec AR. Deux mois après ce préavis ils me demandent de régulariser cette dette. Je veux bien qu'ils prennent des frais pour les divers réparations sur ma caution mais je ne sais pas si ils ont droit de me demander de régler ce mois en plus. J'ai bien entendu gardé la lettre donnant l'acceptation des deux mois de préavis. que puis je faire car j'ai un nouvel appart et pas les moyens de régler cette dette.

Par **Erwan**, le **25/02/2008** à **22:39**

Bjr,

sauf raisons professionnelles etc... le préavis (bail d'habitation non meublé) est de trois mois, sauf accord des parties plus favorable au locataire.

La question est de savoir si l'agence a accepté votre préavis réduit en connaissance de cause.

Du contenu précis de la lettre dépend la réponse à votre question.

Par **aurelie33**, le **26/02/2008** à **08:53**

merci tt d'abord.

La lettre que j'ai reçu précise que oui il acceptait le preavis de 2mois. Il m'aurait envoyé une autre lettre revenant sur cette acceptation mais je n'ai reçu que la lettre qui accepte les 2moisde preavis

Par **Erwan**, le **26/02/2008** à **21:46**

Bjr,

s'ils sont accepté ce préavis de deux mois, ce sera deux mois et pas trois.

Par **lolo33200**, le **26/02/2008** à **22:48**

Si il a bien été spécifié sur la lettre qu'ils acceptaient le préavis de **2** mois, ils ne peuvent guère revenir là dessus, surtout si aucun de leur courrier n'a été envoyé avec AR.

Mettez leur un peu la pression directement à l'agence, ca marche très bien, j'ai obtenu le remboursement de ma caution, alors qu'ils trainaient un peu à le faire et du coup ils me l'ont même entièrement remboursé malgré une porte à changer !!